



COMBLES DE L'EGLISE DE ROUGEMONT LE CHATEAU (Identifiant national : 430220012)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 47000001)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DREAL Franche-Comté, - 430220012, COMBLES DE L'EGLISE DE ROUGEMONT LE CHATEAU.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/430220012.pdf>

Région en charge de la zone : Franche-Comté

Rédacteur(s) : DREAL Franche-Comté

Centroïde calculé : 947239°-2314220°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 17/01/2008

Date actuelle d'avis CSRPN : 03/10/2023

Date de première diffusion INPN : 09/11/2022

Date de dernière diffusion INPN : 13/11/2023

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Territoire de Belfort
- Commune : Rougemont-le-Château (INSEE : 90089)

1.2 Superficie

,11 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 452

Maximale (mètre): 452

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Sous nos latitudes, la cohabitation entre les chauves-souris et l'homme s'est amorcée depuis quelques centaines de milliers d'années, ces deux mammifères ayant partagé des espaces souterrains communs dès la Préhistoire. Cependant, les périodes glaciaires obligeront les chauves-souris à migrer au sud à la rencontre de conditions plus chaudes et ce n'est qu'avec le réchauffement climatique intervenu 6000 ans avant notre ère que leur peuplement devient assez semblable à celui actuellement connu. Toutefois leur répartition diffère : la forêt couvre majoritairement notre continent si bien que dominent les espèces forestières qui profitent des cavités des arbres ou décollement d'écorces (vespertilion de Bechstein, noctule commune, barbastelle). La sédentarisation de l'homme et le développement de l'élevage ont progressivement induit un nouveau changement lié aux défrichements, à l'assèchement des marais pour l'agriculture et à la construction. Ainsi, sont nés les paysages semi-ouverts dont ont profité des espèces comme le grand rhinolophe ou le grand murin. En même temps, le développement des villages et des villes a favorisé les chauves-souris thermophiles comme le petit rhinolophe, la pipistrelle commune ou la sérotine commune ; toutes trouvent sous les charpentes ou derrière des volets des conditions de température estivales élevées qui leur sont très favorables pour l'élevage de leurs jeunes.

Les terrains de chasse changent régulièrement au cours de l'année en fonction des concentrations d'insectes et ce sont les biotopes de transition qui assurent les meilleurs garde-mangers et en particulier ceux situés non loin de l'eau : haies riveraines, cours d'eau, zones humides, lisières forestières et forêts. Il s'ensuit généralement des changements de sites, constants et étroitement liés au rythme biologique. Les distances entre ces gîtes sont variables : de 200 kilomètres pour le minioptère de Schreibers, elles n'excèdent pas 5 à 10 kilomètres pour le petit rhinolophe. Ces divers facteurs environnants ont induit, pour la plupart des espèces, une grande fidélité aux gîtes d'hiver et de mise bas.

Le grenier de l'église de Rougemont-le-Château accueille une colonie de 250 grands murins en période estivale. Il s'agit d'un rassemblement de femelles qui viennent mettre bas leur unique petit dans ce grenier qui est en relation avec l'église d'Anjoutey et probablement avec d'autres sites accueillant des colonies de mâles dans des sites satellites autour du site mère. Cette colonie de reproduction est actuellement la seule connue de cette espèce pour le Territoire de Belfort (une vingtaine pour la Franche-Comté) si bien que l'intérêt de ce gîte est de niveau départemental (indice chiroptérologique de 16). Pour son alimentation, le grand murin recherche des habitats diversifiés, chassant au sol en milieu forestier (printemps) et dans les prairies (été). Les terrains de chasse se situent dans un rayon moyen de l'ordre de 15 à 20 kilomètres si bien que les individus de cette l'église peuvent aussi bien fréquenter les environs de Rougemont-le-Château que ceux de Belfort.

STATUT DE PROTECTION

Le grenier de l'église de Rougemont-le-Château ne fait l'objet d'aucune protection réglementaire. Toutefois, il figure dans le réseau Natura 2000. Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 assure une protection stricte des espèces et interdit la destruction ou l'altération des sites de reproduction ou des aires de repos.

OBJECTIFS DE PRESERVATION

L'importance de sa préservation a justifié la mise en place d'une convention de gestion depuis 1996 entre la commune et la commission de protection des eaux comprenant le suivi et la pose d'une protection imperméable sous la colonie. Un tel accord permet, en outre, d'apporter des conseils en cas de travaux ou traitements à réaliser sur cet édifice.

La préservation des territoires de chasse est une autre priorité. Elle repose sur la poursuite d'une sylviculture favorable au maintien des hêtraies pour leur richesse en carabes et sur la conservation d'importantes surfaces en prairies naturelles.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

aménagement-traitement

1.6.3 Géomorphologie

- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

église

1.6.4 Statut de propriété

- Collectivité territoriale

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

- Critères d'intérêts patrimoniaux
- Mammifères

Fonctionnels

- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- Zone particulière liée à la reproduction

Complémentaires

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

le site est un habitat épigé spécifique (grenier) à une faune particulière (chiroptères) trouvant dans ce milieu des conditions favorables pour accomplir une partie de leur cycle biologique annuel (mise-bas).

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Autres infrastructures	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Vandalisme	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères 		<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>J1.2 Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines</i>	<i>86.2 Villages</i>		Informateur : Ecoscop		2009 - 2009

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	<i>Grand Murin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPEPESC Franche-Comté		2	294	1995 - 2020

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3551	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martinet noir</i>	Reproduction indéterminée			1	1	2020 - 2020

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	3551	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Roué S.Y. & CPEPESC Franche-Comté	1995	Inventaire des sites à Chiroptères du Territoire de Belfort. Conseil général du Territoire de Belfort. 30 p.
Informateur	CPEPESC Franche-Comté		
	Ecoscop		